

Compte-rendu du 2nd Comité de pilotage
« Déclinaison de la Stratégie Nationale Aires Protégées sur le territoire
du PNR des Grands Causses »

Mardi 27 janvier 2026 – 14h

Présents :

- Juliette BEREGLI, Sous-Préfecture de Millau
- Isabelle MANDON-DALGER, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie
- Aurélie TIBAUT, Région Occitanie
- Richard FIOL, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC)
- Sébastien PUJOL, PNRGC
- Laurent DANNEVILLE, PNRGC
- Clara GARCIA MATOS, PNRGC
- Joël ATCHE, PNRGC
- Laure JACOB, PNRGC
- Jérôme BUSSIÈRE, PNRGC
- Didier HERMANT, Comité scientifique du PNRGC
- Anne CALMELS, Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul
- Christine BEDEL, Commune de Mostuéjols
- Patrick PES, Ville de Millau
- Nicolas WÖHREL, Ville de Millau
- Nathalie CHARPIAT, Direction départementale des Territoires Aveyron, Unité milieux naturels, biodiversité et forêt
- Jean-Jacques CHARLES, Communauté de Communes Millau Grands Causses
- Léa GIRAUD, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) France – antenne Grands Causses
- Jérémy BUSCAIL, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie
- Romain SALAS, CEN Occitanie
- Guillaume BIBAL, Fédération départementale de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Nicolas TORNIER, Office Français de la Biodiversité, service départemental de l'Aveyron

- Corinne LABIT, Chambre d'agriculture de l'Aveyron
- Christel CARUSO, Société Aven Armand – Montpellier-le-Vieux
- Hanna MULLER, CPIE des Causses Méridionaux
- Céline DELAGNES, Syndicat Mixte du Bassin Versant (SMBV) Tarn-amont
- Danièle DOMEYNE, Comité départemental de spéléologie Aveyron
- Jean-Louis ROCHER, Comité départemental de spéléologie Aveyron – Hérault

Excusés :

- Marine LESTRADE, Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie
- Sylvain MICOLA, Chambre d'Agriculture de l'Hérault
- Rodolphe LIOZON, LPO Occitanie délégation territoriale Aveyron
- Cécile MERLET, Conseil départemental de l'Aveyron
- Diane RADOLA, Grand site de France Cirque de Navacelles
- Agnès BORRUT, CPIE du Rouergue
- Léo NAKICH, Chambre d'agriculture de l'Aveyron
- Monique ALIES, Commune de Belmont-sur-Rance
- Cyril TOUZET, Commune de Camarés
- Christophe LABORIE, PNRGC
- Sandrine CHARNAY, PNRGC
- Fabien DAUNAS, PNRGC
- Arnaud SANCET, PNRGC

Sur invitation du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC), le second Comité de pilotage (COPIL) portant sur la déclinaison de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) 2030 sur le territoire du Parc s'est tenu le mardi 27 janvier 2026 au siège du Parc à Millau, sous la présidence de Richard Fiol, président du Syndicat mixte du PNRGC.

Début de la réunion à 14h10.

Introduction par S. Pujol, qui rappelle les principaux objectifs liés à l'engagement du PNRGC dans la SNAP ainsi que l'historique de la mise en place de la démarche sur le territoire du Parc.

Tour de table.

Rappel de l'ordre du jour par S. Pujol :

1. **Contexte**
 - Rappels sur la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030
 - Déclinaison sur le territoire du PNR des Grands Causses
2. **Bilan 2025**
 - Bilan général

- Focus sur 3 projets
- 3. Objectifs 2026
 - Projets prévus
 - Réflexions à lancer
- 4. Conclusion
- 5. Questions / Échanges

Présentation par C. Garcia Matos (support de présentation transmis aux participants en même temps que le présent compte-rendu).

Dans le cadre du Bilan 2025, le projet de plan de gestion mené sur l'Espace Naturel Sensible de la grotte de la Cabane est présenté et A. Calmels est invitée à prendre la parole. Elle souligne l'intérêt du site pour les enjeux naturels et patrimoniaux présents, et mentionne la nécessité d'informer les locaux fréquentant régulièrement la grotte de l'existence d'un plan de gestion cadrant les actions mises en place sur le site, afin notamment de limiter certaines volontés d'aménagement. Une réunion publique d'information organisée le 16 février 2026 est prévue à cet effet.

À la suite de la présentation du projet de futur plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Cirque de Saint-Marcellin, qui va être élaboré courant 2026, C. Bedel indique qu'un projet d'acquisition par la commune de plusieurs parcelles présentes au sein de l'ENS est en cours, via une demande de préemption réalisée auprès de la SAFER.

Enfin, à la suite de la présentation du projet de création d'une Réserve naturelle régionale sur la zone des rougiers, C. Labit questionne quant à la surface concernée par le projet et la prise en compte des acteurs économiques lors des futures réflexions. C. Garcia Matos indique que la surface pour l'instant étudiée est importante car définie à partir de l'unité géologique du bassin de Montlaur. À terme, l'objectif est de réduire cette surface en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des enjeux écologiques en cours de réalisation, et sur les retours des réunions de réflexions qui seront organisées avec les maires et les acteurs socio-économiques concernés (tourisme, agriculture...).

S. Pujol remarque qu'au sein du périmètre de l'ENS de Montlaur, représentant seulement une petite partie de la zone d'étude, il y a environ 300 propriétaires (village compris). Ainsi, en raison du nombre de propriétaires privés et des multiples enjeux et activités à prendre en compte, l'organisation de la réflexion sur le futur périmètre de travail est envisagée durant une grande partie de l'année 2026.

N. Charpiat souligne que dans le cadre de la SNAP, l'intérêt de la mise en place d'un outil tel qu'une Réserve naturelle régionale réside dans le fait que ce statut est automatiquement reconnu en tant que « zone de protection forte ».

À la suite de la présentation des projets 2026, D. Hermant se questionne quant à la surface concernée par le projet d'extension de l'Arrêté de Protection de Biotope de la grotte du Boundoulaou : le projet d'extension reprenant le périmètre du site Natura 2000 FR7300589 « Cirque et grotte du Boundoulaou », L. Jacob indique que le nouvel APPB concernerait au total 223 hectares.

Concernant les projets de révision de plan de gestion du site des Fenasses et de réflexion sur la labellisation en ZPF de l'ENS de la Vernède, D. Domeyne se questionne quant aux enjeux naturels d'intérêt sur ces sites. R. Salas et H. Müller indiquent que les principaux enjeux naturels concernent la préservation des pelouses calcaires et de certaines espèces de flore via le pâturage de troupeaux, action essentielle de gestion menée sur les deux sites évoqués. La question du devenir du patrimoine bâti présent sur l'ENS de la Vernède est également soulevée, néanmoins les participants ne disposent pas d'éléments de réponse à ce sujet.

Au sujet du projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Géotope (APPG) du Chaos de Montpellier-le-Vieux, C. Caruso indique que des démarches sont en cours afin de lancer une ou plusieurs études d'amélioration de la connaissance scientifique du site. Pour l'instant, la parcelle qui serait concernée par l'APPG correspond à celle appartenant à la Société de l'Aven Armand-Montpellier-le-Vieux, d'une surface de 120 hectares.

N. Charpiat indique qu'environ une cinquantaine de sites d'intérêt géologique sont recensés au sein de l'inventaire du patrimoine géologique sur le département de l'Aveyron. Le passage d'un site en APPG nécessite néanmoins son inscription préalable sur un arrêté-liste assurant un premier niveau de protection ; en fonction des enjeux et pressions existantes, certains sites peuvent ensuite faire l'objet d'un projet d'APPG.

L. Danneville précise qu'une démarche avec un objectif similaire a été lancée sur l'Aven des Perles avec une première prise de contact de la commune, mais n'a pour l'instant pas connue de suite favorable. J-L Rocher informe suivre le dossier dans le cadre de ses activités au sein du Comité de Spéléologie : il pourra être intéressant d'échanger sur le sujet.

Concernant les gorges de la Dourbie, une première réunion de réflexion sur la stratégie à adopter est envisagée dans les mois à venir car de nombreuses réflexions voire sollicitations de protection concernent ce site.

À l'issue de la présentation, divers points sont abordés par les participants :

- N. Charpiat évoque le projet d'ORE en cours sur le site des Baumettes, sur la commune de l'Hospitalet-du-Larzac. Ce projet, porté par la LPO Occitanie DT Aveyron, fera également l'objet à terme d'une labellisation en ZPF.
- S. Pujol réaffirme l'importance du dossier de demande de financement Fonds Vert déposé fin 2025 afin de pouvoir mener à bien les projets et réflexions présentés lors de la réunion. Ce dossier vise en effet à prendre la suite de l'actuel financement

Fonds Vert assurant le lancement de la déclinaison de la SNAP sur le territoire du Parc, notamment via le financement du poste de Chargée de mission dédié.

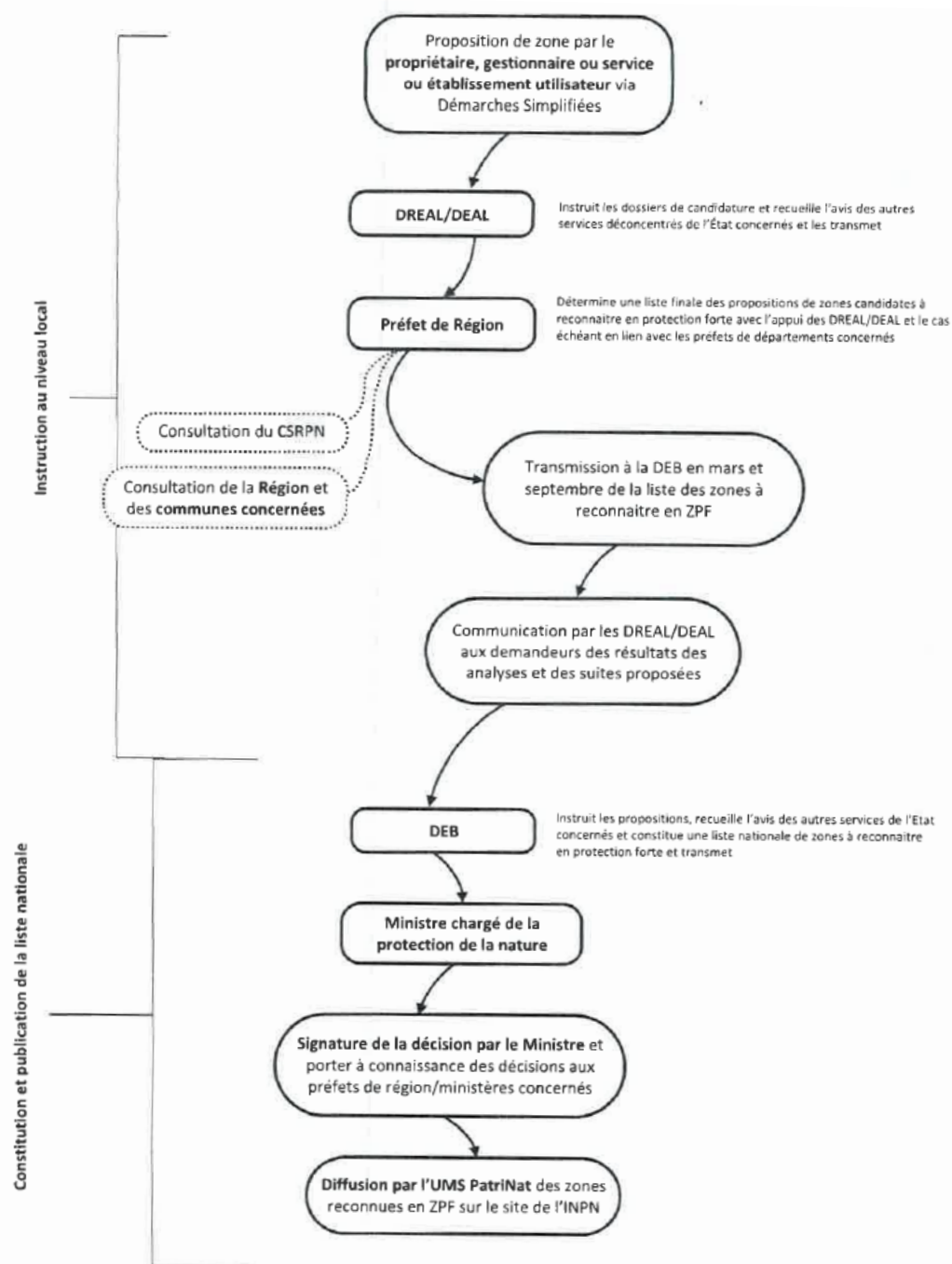
- D. Hermant se questionne quant à la démarche administrative à suivre pour la labellisation des sites en ZPF. C. Garcia Matos détaille le processus indiqué au sein de l'instruction technique du 08 septembre 2025 relative à la reconnaissance des zones de protection forte des espaces terrestre (cf *Annexe* du présent CR)
- N. Charpiat et S. Pujol évoquent la question de la dotation de soutien aux aménités rurales versée à la majeure partie des communes du Parc. Cette dotation vise à soutenir les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée. Son attribution est déterminée selon la population et la superficie couverte en aire protégée. Dans le cadre de la SNAP, les communes présentant au minimum 10 hectares en zone de protection forte voit leur superficie concernée multipliée par 2 lors du calcul de la dotation.
- J. Buscail informe que le CEN Occitanie porte divers projets d'Obligation Réelle Environnementale et d'acquisition de parcelles, pouvant à terme être concernés par une labellisation en zone de protection forte.

En l'absence d'autres questions ou remarques, C. Garcia Matos remercie les participants pour leur présence.

Clôture de la réunion à 15h30.

Annexe : Logigramme du processus de reconnaissance en protection forte après analyse au cas par cas. Circuit de validation en trait plein et de consultation en pointillés

(Source : Instruction technique du 08 septembre 2025 relative à la reconnaissance des zones de protection forte des espaces terrestre – Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, 2025)



20/20